

Négociations Annuelles Obligatoires 2025 Décryptage

Le 12 décembre 2024 s'est tenue la première vraie réunion de négociations annuelles obligatoires sur la politique salariale de 2025.

Durant cette réunion, toutes les Organisations Syndicales représentatives au niveau de DIS (CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO) ont exposé leurs revendications, pour la plupart similaires et surtout toutes avec une augmentation de salaire à minima de 4,5 %.

Après une heure d'échanges, la Direction a enfin dévoilé sa proposition ridicule que nous vous rappelons ci-dessous :

<u>Mensuels</u>	Salaire de base <= 2700 €	Augmentation générale : 0,6 % Augmentation individuelle : 0,9 %
	Salaire de base > 2700 €	Augmentation générale : 0,5 % Augmentation individuelle : 0,8 %
<u>Cadres</u>	NR7 à NR10	Augmentation individuelle : 1,2 %
	NR11	Augmentation individuelle : 1,0 %

- Budget de 0,15 % pour l'égalité F/H qui sera dépensé intégralement
 - Budget de 0,2 % pour les promotions, mobilité et ajustement marché
 - Pour les cadres
 - 10 % au maximum de cadres non augmentés
 - Politique salariale applicable au 1^{er} mars avec effet rétroactif au 1^{er} janvier
- ⇒ Budget global de 1,40 % de la masse salariale

Jeu de dupes

Trouvant cette proposition de la Direction indécente au regard des résultats du Groupe, de DIS et de bien d'autres revendications **CFDT** non considérées, la **CFDT** a décidé de mettre fin à sa participation à cette réunion de NAO.

En annonçant sa sortie de la réunion, la **CFDT** a forcé la Direction à faire trois propositions dans la journée, ce qu'elle n'avait jamais fait auparavant.

En continuant à négocier ce jour-là, la **CFDT** aurait fait le jeu de la Direction. En effet, comme à son habitude, elle revient, à chacune de ses nouvelles propositions, avec 0,1 % de plus sur le budget global de la masse salariale et on passe ensuite des heures à ajuster les tranches et les taux d'augmentations générales et individuelles des salariés mensuels oubliant trop souvent de traiter le cas des cadres les moins bien payés.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la troisième et dernière proposition de jeudi dernier qui reste malgré tout indécente :

<u>Mensuels</u>	Salaire de base <= 2700	Augmentation générale : 1,50 % Augmentation individuelle : 0,60 %
	2700 > Salaire de base <= 3200	Augmentation générale : 1,30 % Augmentation individuelle : 0,50 %
	Salaire de base > 3200	Augmentation générale : 1,00 % Augmentation individuelle : 0,50 %
<u>Ingénieurs & cadres</u>	NR7 à NR10	Augmentation individuelle : 1,35 %
	NR11	Augmentation individuelle : 1,00 %

- Budget de 0,15 % pour l'égalité F/H qui sera dépensé intégralement
 - Budget de 0,1 % pour les promotions, mobilité et ajustement marché
 - Pour les cadres
 - 10 % au maximum de cadres non augmentés
 - Politique salariale applicable au 1^{er} mars avec effet rétroactif au 1^{er} janvier
- 2.
- ⇒ Budget global de 1,62 % de la masse salariale

Pour la **CFDT**, il faut commencer par négocier un budget global digne des résultats et des capacités du Groupe avant de rentrer dans le détail des répartitions entre les différentes catégories socio-professionnelles.

De plus, le budget de 1,62 % annoncé par la Direction, est faux car il inclut les 0,15 % pour l'égalité femmes/hommes, ne respectant pas les directives du Groupe.

Une gabegie organisée

Vous vous souvenez, à l'époque COVID (en 2020), il fallait déjà faire des efforts pour aider au redressement de Thales qui se porte à merveille depuis.

Pendant qu'on nous demandait de nous serrer la ceinture, plusieurs hauts dirigeants de Thales se sont vus attribuer le 24 novembre 2020 un volume important d'actions valorisées à la date où le plan est arrivé à échéance (25 novembre 2024) comme suit :

- Philippe VALLEE (Directeur général de DIS) : 7 500 actions, soit 1 095 000 €
- Pascal BOUCHIAT (Directeur financier du Groupe) : 6 420 actions, soit 937 320 €
- Pascale SOURISSE (Directrice du développement international du Groupe) : 5 350 actions, soit 781 100 €
- Philippe KEIRIER (Directeur stratégie recherche et technologie du Groupe) : 5 350 actions, soit 781 100 €
- Isabelle SIMON (Secrétaire générale du Groupe) : 5 350 actions, soit 781 100 €
- Hervé DERREY (Directeur général de TAS) : 3 745 actions, soit 546 770€
- Yannick ASSOUAD (Directrice générale d'AVS) : 3 745 actions, soit 546 770€
- Christophe SALOMON (Directeur général adjoint SIX) : 2 000 actions, soit 292 000 €
- Hervé DAMMAN (Directeur général adjoint LAS) : 1 605 actions, soit 234 300 €
- Peggy NAHMANY (Directrice communication Groupe) : 1 000 actions, soit 146 000 €

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il s'agissait d'un plan COVID et que ces pauvres gens touchent régulièrement ce type d'actions quand on vous donne des cacahuètes lors des augmentations annuelles.

De plus, il ne s'agit que d'un échantillon de ce qu'ils ont vendu et il doit aussi y avoir bien d'autres dirigeants qui se sont gavés d'actions gratuites.

Il ne faut pas non plus oublier le rachat d'actions par le Groupe pour destruction d'un montant de 800 millions d'€ et ceci dans le seul but de satisfaire les actionnaires. Ce montant aurait permis de distribuer une prime de 10 000 € à chacun des 80 000 salariés du Groupe

Position CFDT

Voilà, nous pensons que vous comprendrez peut-être mieux, avec ces explications, la position de la CFDT lors de la dernière réunion de NAO. **Position qui se réitérera tant que la CFDT estimera qu'il n'est pas utile de négocier** au regard de la proposition que la Direction voudra bien nous faire.

Ha, un dernier petit point qui intéressera probablement ceux qui seront arrivés au terme de cette info rapide, vous l'avez probablement compris (ou pas) mais il y a un message subliminal dans la communication de la Direction : après 2 années exceptionnelles 2022 et 2023 (ça s'est bien vu dans nos augmentations en 2023 et 2024 non !?), 2024 s'annonce moins exceptionnelles pour DIS et non pas beaucoup plus difficile comme le dit la Direction. Cela veut tout simplement dire **qu'une bonne partie des BL de DIS n'atteindront pas leurs objectifs et que la PVSO des cadres sera, de ce fait, nettement inférieure à celle des années précédentes pour une grande partie d'entre eux**. Que dire de la PVSO 2025 (versée en 2026), à part qu'elle risque d'être encore inférieure à celle de 2024 (versée en 2025).

Le moins que l'on puisse dire c'est que les temps ne sont pas difficiles pour tout le monde et que certains (nos dirigeants) n'ont pas de problème de pouvoir d'achat.

Nous vous invitons à visionner la petite vidéo suivante qui vous présente quelques une des revendications de la **CFDT** au niveau du Groupe : <https://youtu.be/Ti3ruRhEggU>. Nous vous ferons parvenir le lien des deux suivantes lors des prochaines réunions NAO.

Prochaines réunions NAO

- 08 janvier 2025
- 14 janvier 2025

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants **CFDT**.

Meudon	Gémenos	La Ciotat Sophia/Meyreuil	Tours	Pont-Audmer	DSC référent
					
Nasser JAVANROOD	Alain FERULLO	Arnaud BOURREE	Sébastien CORBIN	Sébastien BOIVIN	Thierry CHANTRE

Vous pouvez également nous contacter aux adresses suivantes :

- Pour Meudon : CFDT-Thales-DIS-Meudon@thalesgroup.com
- Pour La Ciotat : CFDT-Thales-DIS-LaCiotat@thalesgroup.com
- Pour Tours : CFDT-Thales-DIS-Chambray@thalesgroup.com
- Pour tous les sites : CFDT_THALES_DIS_FRANCE@thalesgroup.com

Si vous souhaitez exprimer votre avis et que celui-ci soit pris en compte : [Rejoignez la CFDT](#).



Les personnes ne désirant plus recevoir d'email d'information de la **CFDT** DIS peuvent se désinscrire en cliquant sur le lien suivant : [Demande de désinscription](#)